

Informations relatives aux données personnelles

La Ville de SEILH réalise un traitement, par le biais du présent formulaire, de certaines données personnelles. Ce traitement de données est placé sous la responsabilité du service communication de la mairie de Seilh, 1 place de Roaldès du Bourg, 31840 Seilh.

- **Finalités du traitement** : Ce traitement a pour finalité la gestion des inscriptions à l'événement relatif à la cérémonie des vœux publics du Maire de SEILH, Monsieur Didier CASTÉRA.
- **Base légale du traitement** : Ce traitement a pour base légale l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement (Article 6, 1. e du Règlement général sur la protection des données).
- **Données traitées** : Les catégories de données personnelles traitées sont le nom et le prénom de la personne invitée aux vœux, l'entité à laquelle elle appartient, la fonction qu'elle occupe, ainsi que le numéro de téléphone et le courriel utilisés dans le cadre de ces fonctions.
- **Destinataires du traitement** : Sont seuls destinataires des données l'agent du service communication et la Direction générale des services.

- **Durée de conservation des données** : Conformément à l'instruction de la Directrice des archives de France et du Directeur général des collectivités territoriales n° DAF/DPACI/RES/2009/018 du 28 août 2009 relative au tri et à la conservation des archives produites par les services communs à l'ensemble des collectivités territoriales (communes, départements et régions) et structures intercommunales, la durée de conservation des données relatives au formulaire d'inscription est de 1 an à compter de l'envoi du mail invitant à compléter ledit formulaire.

Les données attachées aux invitations, à la liste des invités et participants pourront être conservées pendant une durée de cinq ans.

Ces délais passés, ces documents seront transmis au service des archives de la Ville en vue, selon leur intérêt archivistique, de leur conservation ou de leur destruction. Par ailleurs, les données utilisées afin de mettre à jour le fichier protocolaire de la Ville pourront être conservées en ce fichier tant que la personne concernée continuera à occuper les fonctions justifiant d'y être inscrite.

- **Droits de la personne concernée par le traitement** :

D'une manière générale, la personne concernée dispose :

- d'un droit d'accès à ses données personnelles et d'en obtenir une copie ;
- d'un droit de rectification de ses données personnelles qui sont inexactes ;

Sous réserve de préciser le motif justifiant leur mise en œuvre, la personne concernée dispose également

:

- d'un droit d'effacement de ses données personnelles ;
- d'un droit de limitation du traitement de ses données personnelles ;
- et d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles.

Pour l'exercice de l'ensemble de ses droits ou toute information sur les traitements de données personnelles effectués sous la responsabilité du service communication, la personne concernée peut contacter :

- soit directement le service communication (Mairie de SEILH, 1 place de Roaldès du Bourg, 31840 SEILH / communication@mairie-seilh.fr / 05 61 59 53 53) ;
- soit le Délégué à la protection des données (DPO) de la Ville de SEILH (Mairie de SEILH, À l'attention du Délégué à la protection des données (DPO), 1 place de Roaldès du Bourg, 31840 SEILH / dpo@mairie-seilh.fr / 05 61 59 90 13).

En cas d'exercice d'un ou plusieurs de ses droits, la personne concernée précise sur quelles données de traitement sa demande porte. Il pourra alors lui être demandé de présenter une pièce d'identité ou d'en transmettre une copie.

En cas d'insatisfaction quant à la manière dont ses données personnelles ou ses demandes relatives à ces dernières sont traitées, la personne concernée peut prendre contact avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS Cedex 07 / www.cnil.fr.